

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Réhabilitation de la Halle Centrale - Programme
Objectif 2 - 2000 - 2006 - Plan de financement - Avenant n°5 à la convention de
maîtrise d'ouvrage déléguée - Décisions - Autorisation**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations 2000/1041 du 24 novembre 2000 et 2003/240 du 28 mars 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réhabilitation de la Halle Centrale du M.I.N. et validé les options choisies au stade de l'Avant Projet Détaillé, en concertation avec les commerçants.

Par délibération susvisée du 28 mars 2003, l'enveloppe financière a été revalorisée et portée à 11 500 000 Euros T.T.C. (y compris la rémunération du mandataire).

Ainsi que la Communauté Urbaine s'y était engagée, des aides financières ont été recherchées pour cet important projet aux niveaux européen, national et local.

Le principe d'une participation des opérateurs se traduisant par une augmentation de l'ensemble des redevances, a été validé par le Conseil d'Administration de la Régie du M.I.N. du 27 octobre 2000 et le taux déterminé par le Conseil d'Administration du 16 avril 2004.

En conséquence la Régie du M.I.N. procèdera auprès de la CUB à un versement annuel à titre de participation à l'effort d'investissement, opération qui fera l'objet d'un avenant à la convention de gestion signée le 29 décembre 1995.

Compte tenu de l'avancement de ce dossier, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

I - Demande de subvention Feder

Ce projet de réhabilitation, répond aux critères définis par la réglementation européenne. L'expertise financière réalisée a fait apparaître que la Halle présentait aujourd'hui un caractère de vétusté qui la rend effectivement inadaptée aux exigences techniques, sanitaires, commerciales et de sécurité. Sa rénovation apparaît donc nécessaire.

Les travaux projetés auront un impact favorable en matière de gestion.

Une amélioration des conditions de travail, une augmentation de l'activité et des créations d'emplois sont, dès lors, escomptées.

Dans ce cadre, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention européenne du FEDER à hauteur de 38 % du montant subventionnable, soit 3 493 720 euros .

II - Plan de financement

Indépendamment de la subvention européenne, la Communauté Urbaine a recherché des cofinancements au plan local et national.

Le Conseil Régional apportera une contribution à hauteur de 457 000 €uros, au titre du « Fond Régional d'Intervention en faveur du secteur agro-alimentaire ».

La Communauté Urbaine, qui est propriétaire de l'immeuble concerné, serait appelée à participer à ce projet à hauteur de 33,03 %. Cette intervention de notre Etablissement Public se justifie, d'une part, en raison de l'article 10 de la convention de gestion signée avec la Régie du M.I.N. le 29 décembre 1995 prévoyant la prise en charge par la Communauté Urbaine de Bordeaux des travaux de renouvellement et de gros entretien, et d'autre part, en raison de l'activité à caractère industriel et commercial exercée sur le site. Par ailleurs, l'opération comprend des dépenses à caractère général comme la suppression de certains isolants qui présente un caractère de nécessité.

Cette participation serait minorée, dans l'éventualité où le FNADT apporterait une contribution au niveau national.

S'agissant d'un investissement considéré comme générateur de recettes, via l'augmentation des redevances des opérateurs, la participation de ces derniers a été limitée à 24 %, afin de pouvoir justifier une participation du FEDER de 38 %, représentant 50 % du montant éligible.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

	Pourcentages	€uros H.T.
Union Européenne	38	3 493 720
Région	4,97	457 000
Communauté Urbaine de Bordeaux	57,03	5 243 280
dont :		
<i>Financement propre</i>	33,03	3 036 720
<i>Financement à la charge de la Régie</i>	24	2 206 560
Total :	100 %	9 194 000

III - Avenant n°5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été confié à BMA par avenant à la convention du 31 octobre 1995.

L'enveloppe financière de l'opération a été revalorisée par délibération du 28 mars 2003 et, dans ce cadre a été portée à 11 500 000 € (valeur juillet 2002) puis actualisée au PPI 2004-2008 à 11 768 580 € (valeur janvier 2004). Ce montant inclut la rémunération du mandataire et le paiement de taxes.

Or au titre du projet initial de restructuration et d'extension de la Halle, des dépenses ont été réglées par notre mandataire pour un montant de 1 246 865,81 €uros T.T.C. pour la partie études, et de 141 890,97 €uros T.T.C. pour la rémunération de la Société B.M.A.

Pour des raisons comptables et fiscales, et afin de mieux cerner le coût réel de cette opération, il s'avère nécessaire d'intégrer dans la nouvelle enveloppe financière les dépenses antérieures et de l'augmenter du même montant.

Cette disposition n'a pas d'incidence sur le coût du nouveau projet.

Tel est l'objet de l'avenant n°5 à la convention de mandat qui vous est proposé.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter le plan de financement proposé,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter cette subvention européenne de type FEDER,
- adopter l'avenant n°5 à la convention du 31 octobre 1995 et autoriser votre Président à le signer.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 MAI 2004**

